

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police.

Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et effica...

Badge attribué à : Marie-Claude Sauve

<https://www.cadre21.org/membres/43b50006f0c6603a355b9b39>

Date d'obtention : 2023-11-27 19:32:59



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Voici les étapes que je ferais si je reçois une information d'un cas de sextage:

Tout en ouvrant la trousse Sexto, je rencontre la personne qui est venue se confier; soit l'auteur du signalement.

Ensuite, j'évalue l'incident en posant des questions sans porter de jugement, je remplis aussi la grille d'évaluation de l'incident pour en déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue.

Je vérifie par la suite les infos reçues par la ou les victimes et aussi auprès des jeunes impliqués. Très important de ne pas négliger aucune source.

Ensuite, il faut aussi parler à l'instigateur et déterminer par ses réponses si le geste commis est impulsif ou malveillant de sa part. Si c'est impulsif, je me réfère aux politiques de mon Collège. En cas de doute, je peux appeler le Service de Police (Agent communautaire).

Dans un cas où je n'ai aucun doute du geste malveillant, j'appelle les policiers.

Important par la suite de communiquer avec les parents et soutenir les différents élèves impliqués dans cette situation de sextage même l'instigateur qui pourra être pris en charge par la Police selon le type de geste posé

.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

En fait, elles sont excellentes, nous avons 3 cas qui sont réels dans nos écoles. Surtout celle du père qui vient rencontrer l'intervenant, j'aurais eu le réflexe de parler à son fils, ce qui ne faut pas, j'ai réalisé que s'il n'y a pas préjudice sur des élèves au Collège, il est important de référer les parents à la Police. Par contre si d'autres informations reliées à cette situation m'arrivent directement, je n'aurai pas le choix de faire la trousse Sexto. En fait, j'ai compris que la trousse Sexto peut s'ouvrir plus d'une fois sur la même situation.

Quelques soit la mise en situation, La trousse Sexto nous permet de se retrouver et nous rassure énormément sur les étapes à faire et nous permet de rentrer en relations avec les élèves sans jugement et en toute bienveillance.

J'avoue que les vidéos explicatives m'ont permis de tester mes réflexes de gestionnaires ainsi que mon raisonnement face à la situation.

Dans des cas de sextage, nous sommes toujours inconfortables par le sujet et avons un réflexe de régler la situation rapidement. Mais la trousse Sexto vient me donner un rythme de travail en suivant les étapes et en m'empêchant de faire des oublis.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part, c'est l'étape 4: Parler au jeune instigateur.

Parler au jeune instigateur pour obtenir sa version des faits. Veiller à protéger les élèves qui ont fourni des informations. Les explications du jeune instigateur aideront à mieux comprendre l'intention de son geste. Avec les renseignements recueillis aux étapes préliminaires 1 à 4, l'école sera mieux outillée pour déterminer si l'incident est le résultat d'une intention impulsive ou d'une intention malveillante.

C'est à la clarté et la juste analyse des réponses reçues que je devrai prendre la décision si c'est malveillant ou impulsif.

Nous travaillons de plus en plus avec des parents qui ne nous soutiennent pas toujours et qui banalisent les gestes de leurs enfants. Le sextage étant un sujet très sensible, pas toujours facile de parler aux parents et de leur faire voir la situation telle qu'elle est et ce qu'a vraiment fait leur enfant. L'appel de la police peut aussi être difficile pour le parents. Pour ma part, il faut soutenir le parent et l'élève peu importe la situation.

La trousse Sexto représente une assise importante pour porter notre jugement.

Je crois que cette trousse devrait être publiciser aux élèves afin de les rassurer que s'ils sont victimes d'une telle situation, il existe un protocole clair qui peut les soutenir lors de la dénonciation.